



la LETTRE du GÂTINAIS EN BOURGOGNE

Bulletin d'informations de l'intercommunalité

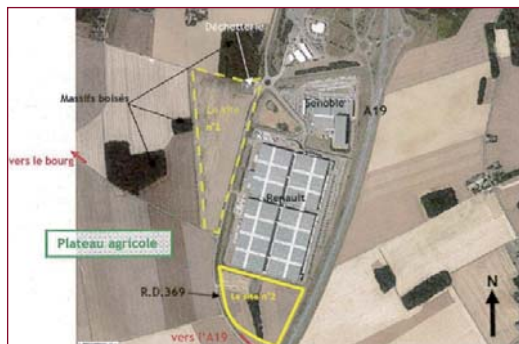
N° 9 – HIVER 2012

Zones d'activités d'intérêt intercommunal

La Communauté de Communes dispose actuellement de plusieurs terrains dédiés à l'accueil d'entreprises. Si certains d'entre eux sont d'ores et déjà disponibles, pour d'autres, les études en cours en matière d'urbanisme (modifications et révisions des documents d'urbanisme) permettront un aménagement possible fin 2013 - début 2014.

La Communauté de Communes dispose actuellement de trois zones d'activités.

Sur la ZAC de **Savigny sur Clairis**, une partie des terrains est actuellement occupée par des bâtiments de logistiques - disponibles à la location ou à la vente - et une autre partie est constituée de terrains viabilisés ouverts à la vente. Les terrains en vente constituent une surface totale d'environ 32 hectares et sont divisibles en lots.

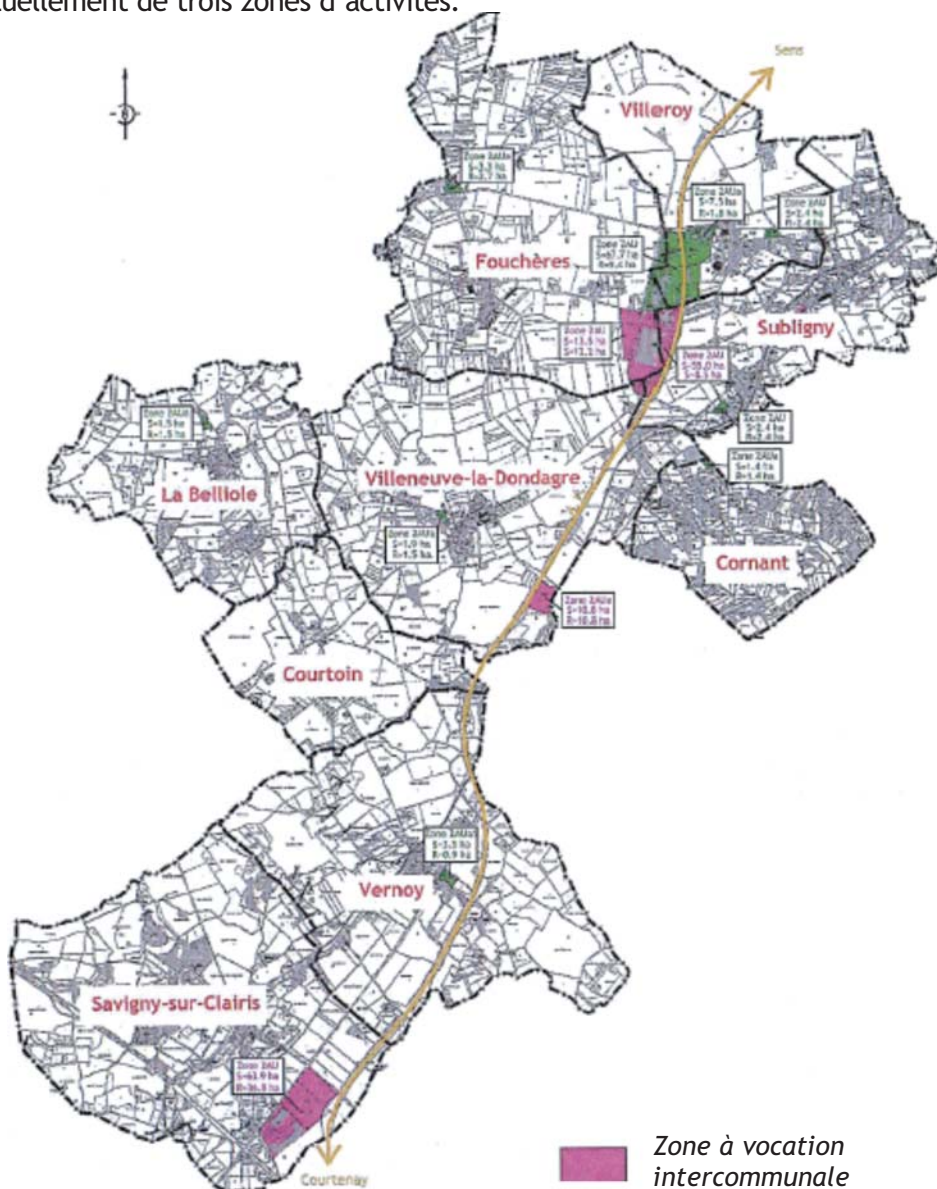


Sur la ZA de l'**Aire de Villeroy**, les entreprises IRIS Logistique et Renault sont installées depuis déjà plusieurs années. En début d'année 2012, la Communauté de Communes a décidé de viabiliser les terrains restant autour, soit environ 20 hectares. Pour ce faire, les démarches de modification et de révision des documents d'urbanismes ont été engagées par le SIVOM. Elles devraient aboutir, dans un délai de 4 à 6 mois.

S'en suivront les études et travaux pour la viabilisation de cette zone.

La Communauté de Communes dispose également d'un terrain de 12 hectares sur la commune de **Villeneuve la Dondagre** ; terrain dont la destination n'est pas encore précisément définie.

Pour toute question, interrogation, n'hésitez pas à prendre contact avec les services de la Communauté de Communes.



Service public d'assainissement non collectif

Lors d'une transaction immobilière vous devez posséder le diagnostic du SPANC

Pour rappel, le document remis à l'issue du diagnostic, évalue la conformité de l'installation, les risques pour la santé et l'environnement qu'elle pourrait engendrer, et le cas échéant, prescrit les travaux à réaliser.

Pour la réalisation de ce diagnostic il est impératif que tous les ouvrages soient accessibles.

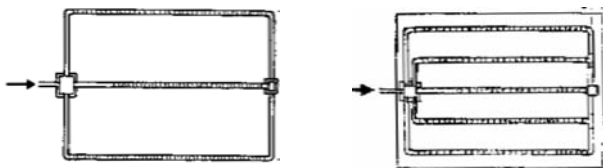
Lors du dépôt du Permis de Construire, vous devez au préalable valider votre projet auprès du SPANC

Un contrôle de conception qui rendrait un avis défavorable aboutit au refus du permis.

Les installations d'assainissement non collectif réglementaires

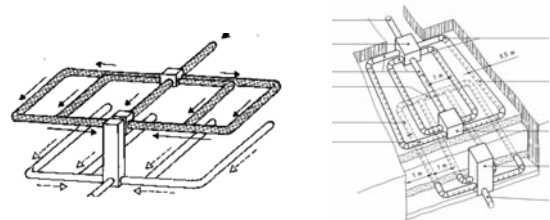
Epuration par le sol en place :

Tranchées d'épandage à faible profondeur dans le sol naturel (épandage souterrain)

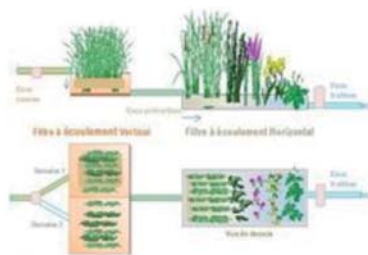


Epuration par le sol reconstitué :

Lit filtrant vertical non drainé et drainé



Depuis 2010, d'autres dispositifs ont été agréés. Il s'agit des filtres compacts, filtres plantés (3 modèles agréés) et certaines microstations. La liste des fabricants est évolutive et disponible auprès du SPANC.



En sortie de tout dispositif de traitement, les eaux usées traitées doivent être évacuées par infiltration si la perméabilité du sol le permet.

Le rejet des eaux usées traitées vers le fossé, cours d'eau... (milieu hydraulique superficiel) n'est possible qu'après une étude particulière démontrant qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable et après autorisation du propriétaire du milieu récepteur.

Quant au rejet par puits d'infiltration l'**autorisation du maire appuyée par une étude hydrologique est obligatoire** afin d'éviter une éventuelle contamination d'une nappe d'eau.

Pour réaliser les travaux d'assainissement non collectif les propriétaires peuvent bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro.

Il concerne les résidences principales construites avant le 1^{er} janvier 1990 occupées par le propriétaire ou le locataire. Son attribution est sans condition de ressources.

L'Eco-prêt à taux zéro est plafonné à 10 000 € et concerne les systèmes d'épuration qui ne consomment pas d'énergie,

...renseignez-vous auprès de votre banque.

Actuellement, les travaux de réhabilitation bénéficient du taux réduit de TVA (comme tous les travaux portant sur un immeuble achevé depuis plus de 2 ans et réalisés en domaine privé) ; toutes les autres interventions sont soumises au taux plein de 19,6 %.

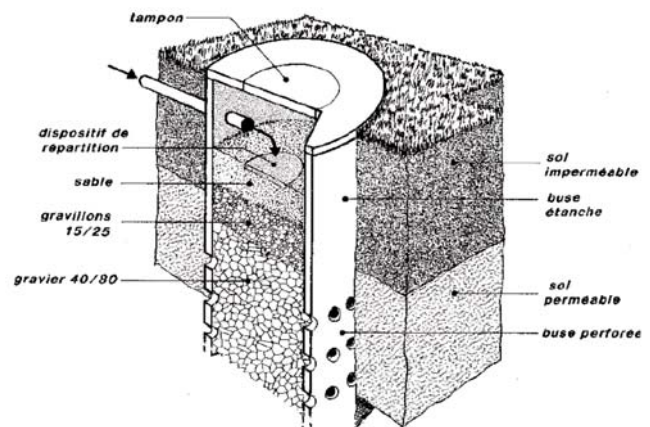


Schéma de principe du rejet des eaux traitées par puits d'infiltration

Protégez vos installations d'eau

L'effet du gel sur vos installations d'eau peut entraîner des désagréments dans votre habitation : pour les éviter, voici quelques précautions à prendre...

Que faire pour éviter le gel du compteur d'eau et des canalisations ?

- **Votre compteur est situé dans un local non chauffé (cave, garage...) :**
Entourez le compteur d'eau et les parties apparentes de la tuyauterie avec une gaine isolante. Pensez néanmoins à laisser l'accès au compteur pour les relevés !
- **Votre compteur est enterré à l'extérieur :**
Calfeutrez le compteur d'eau et les canalisations exposées avec des plaques en polystyrène. N'utilisez jamais de matériaux absorbant l'humidité (paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, etc.)

Que faire lorsque vos installations sont gelées ?

Le gel peut se constater par un simple manque d'eau.

- 1- Coupez l'eau pour éviter toute inondation au moment du dégel
- 2- Dégelez votre installation : un sèche-cheveux peut suffire pour dégeler une canalisation bloquée, mais n'utilisez jamais une flamme
- 3- Vidangez votre installation

Que faire en cas d'absence prolongée ?

Vidangez votre installation :

- 1- Fermez le robinet d'arrêt - celui situé entre la rue et le compteur d'eau
- 2- Ouvrez simultanément les robinets de vos installations sanitaires, afin que l'eau présente dans les canalisations s'écoule
- 3- Ouvrez le robinet de purge (s'il existe) - celui situé entre le compteur d'eau et vos robinets intérieurs jusqu'à ce que l'eau ne coule plus
- 4- Refermez le robinet de purge
- 5- La vidange est terminée : refermez tous les robinets de vos installations sanitaires



Au redoux, je redou(x)ble de vigilance !!

C'est à cette période que les fuites se déclarent, les canalisations cassant suite aux mouvements de sol causés par le gel et le dégel. Pour vérifier que vous avez une fuite, vous pouvez procéder à un test très simple : le soir avant de vous coucher, vérifiez que tous vos robinets et machines consommant de l'eau sont à l'arrêt. Ensuite, notez ce qu'indique votre compteur. Le lendemain matin, avant toute utilisation de l'eau, vérifiez que ces chiffres n'ont pas changé. Si les chiffres sont plus élevés, il y a probablement une fuite sur votre installation.

La fuite avérée, comment faire pour la localiser ?

Vérifiez d'abord l'étanchéité des joints, soudures et tuyaux de votre installation. Inspectez aussi le système mécanique de vos appareils (chasse d'eau, lave-linge, lave-vaisselle, clapet du cumulus...) et vérifiez la fermeture de vos robinets et purges de radiateurs. Vous pouvez également utiliser du papier absorbant (essuie-tout) et longer tous vos tuyaux : s'il devient humide, vous avez localisé la fuite. Les fuites les plus difficiles à détecter sont le plus souvent situées au niveau des murs ou dans les canalisations enterrées. Si c'est le cas, nous vous invitons à faire appel au plombier de votre choix.

Le composteur individuel *Un outil efficace de réduction des déchets*

Comme vous l'avez constaté, des enquêteurs mandatés par la Communauté de Communes passent depuis plusieurs mois dans les foyers du Gâtinais. Leur mission est de vous informer sur les enjeux de la Redevance Incitative, et d'adapter vos bacs à cette évolution de la tarification des ordures ménagères. Nous vous rappelons qu'à partir de 2014, votre redevance dépendra en partie du nombre de levées annuelles de votre bac marron.

Les enquêteurs vous questionnent notamment sur le compostage.

Vos élus ont voté l'acquisition de composteurs individuels qui vous seront prochainement proposés à l'achat.

Ces composteurs en bois d'environ 400 litres seront donc pris en charge par la Communauté de Communes à hauteur de 50% de leur coût initial, soit une vingtaine d'euros restant à la charge de l'usager.

Plus esthétiques, ils représentent une alternative au tas de compost qui reste cependant adapté dans certains cas (grand jardin, gros volumes de déchets fermentescibles à traiter...).

Dès 2013, vous recevrez un descriptif du modèle de composteur individuel proposé ainsi qu'un bon de commande précisant le lieu de retrait. A cette occasion, un guide du compostage vous sera distribué et l'ambassadrice du tri se tiendra à votre disposition pour répondre à vos questions.



C'est avec plaisir que Pierre MARREC, Maire de **Saint Agnan**, nous a accueillis le 23 juin 2012 pour l'inauguration des réalisations de sa commune : Un nouveau système de traitement des eaux usées, d'une capacité de 1.300 équivalents/habitants, composé de 6 bassins étanches avec canalisation de distribution, de drainage et d'aération. L'épuration se fait par filtres à sable plantés de rhizomes.



Une nouvelle infrastructure, une superbe salle des fêtes qui se nomme « Espace du Moulin » car un moulin à vent de type chandelier était positionné à quelques centaines de mètres de ce complexe aménageable.



La capacité de la grande salle est de 180 personnes et de 69 pour la petite, pour une surface totale de bâtiment de 529 m². Ce nouvel espace a pour vocation de contribuer au renforcement du lien social au sein de la commune.



Marcel MILACHON, Maire de **Villebougis**, nous a invités à l'inauguration de son terrain multisports. Depuis 2008, le conseil municipal étudiait la possibilité de déplacer les rudimentaires équipements sportifs situés dans la cour de l'école. Fin 2010, les élus se sont mis d'accord sur l'actuel emplacement après un échange de terrain avec un agriculteur voisin.



Aujourd'hui, ils ont un équipement fiable, simple et le plus économique possible. Les enfants de Villebougis pourront enfin se dépenser et exercer leur sport. Il leur manque encore une école-cantine-garderie.



A l'occasion des vœux, le 21 janvier 2012, le maire de **Savigny-sur-Clairis**, Louise CARTIER, a inauguré la toute nouvelle salle des fêtes construite en 2011.

Une salle de 190m² offrant une large ouverture sur la campagne et le ciel, une grande qualité thermique, une toiture terrasse végétalisée et une cuve de récupération des eaux de pluie de 10000 l. Elle sera l'abri de toutes les activités qui rassemblent ou rapprochent les habitants de la commune.



Croix Saint Blaise

En 1845 la croix Saint Blaise, croix de mission, a été déplacée et mise en place sur la route départementale 103 qui traverse Savigny-sur Clairis. Fragilisée, par la tempête de 1999, elle a été refaite à l'identique est inaugurée le 21 août 2011 par Madame Cartier.



Le nouveau restaurant scolaire garderie d'**Egriselles-le-Bocage** a ouvert ses portes le 10 septembre 2012 pour la rentrée des classes. Le Maire, Christian DESCHAMPS, lors de l'inauguration du 19 octobre, nous a précisé qu'il s'y confectionne, quotidiennement, environ 180 repas pour le compte des communes de Cornant, Egriselles, Subligny et Villeneuve-la-Dondagre, réunies en un SIVOS qui assure la gestion. 80 repas sont consommés sur place. La capacité de production a vocation à croître pour fournir d'autres communes qui seraient intéressées.



Ecole de Musique du SIVOM du Gâtinais



- **Dimanche 16 décembre 2012 17h** Eglise de CHEROY
Concert orchestre symphonique du Sénonais +
orchestre de l'école de musique
- **Vendredi 21 décembre 2012 21h** à la salle des fêtes
de BRANNAY
Rencontre entre les classes de bois
- **Dimanche 24 mars 2013 17h** à la salle des fêtes
de VALLERY
Rencontres entre les cordes et piano
- **Samedi 6 avril 2013 17h30** Salle de fête de Nailly
Concert de l'ensemble "FOSFORE" avec la
participation des élèves

- **Dimanche 7 avril 2013 14h à 19h** salle de fête
de NAILLY
Concert (Examen) des fins de cycles
- **Samedi 25 mai 2013 17h30** salle Valérian à
Saint-Valérien
Rencontre entre les cuivres, Batteurs et guitaristes
électriques
- **Vendredi 21 juin 2013 Fête de la musique** à Chéroy
19h à 20h
Ateliers instrumentaux et orchestres

dominiqueavy@gatinais-bourgogne.fr

ATELIER DECOUVERTE

Ouvert le mercredi de 14h00 à 14h45 au foyer de Saint Valérien, il est destiné aux enfants qui veulent découvrir les différents instruments de musique. Cet atelier leur permet de faire un choix parmi tous les instruments pour l'initiation à venir proposée par l'école du Sivom en Gâtinais.
Inscription : 45 € pour l'année 2012/2013.

Centre de loisirs

VACANCES DE FEVRIER 2013 :

La municipalité de Chéroy nous accueillera au sein des écoles maternelle et primaire du 18 février au 1^{er} mars 2013.



VACANCES d'AVRIL 2013 :

La municipalité de Domats nous accueillera à l'école primaire du 15 avril au 26 avril 2013.

Forum «Jobs d'été»

Il est destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, résidants sur le territoire du SIVOM du Gâtinais.

Cette action est un moyen simple d'accompagner les jeunes gens et les jeunes filles vers une démarche autonome de recherche d'emploi et de faciliter leurs rencontres avec les employeurs potentiels.

Le forum se tiendra à la Tour Valérian de Saint Valérien le 3 avril 2013.



**Sivom et Communauté de
Communes du Gâtinais en Bourgogne**

6, rue Danton - 89690 Chéroy
Tél. : 03 86 97 71 94 - Fax : 03 86 97 70 22
contact@gatinais-bourgogne.fr - www.gatinais-bourgogne.fr



GÂTINAIS en BOURGOGNE

Bulletin d'informations de l'Intercommunalité

Directeurs de la Publication : **Henri de RAINCOURT** - **Christine AITA**
Conception, Réalisation & Impression : **Imprimerie Barré** 03 86 65 93 01

**GENDARMERIES**

- Chéroy.....03 86 97 50 17
 - Saint-Valérien.....03 86 88 60 17
- n'hésitez pas à composer le 17 ou le 112 depuis un téléphone portable.*

POMPIERS VOLONTAIRES

Composer le 18 ou le 112 depuis un téléphone portable.

- Centre antipoison.....01 40 05 48 48
- Association d'Aide à Domicile.....03 86 97 72 22
Canton de Chéroy
- Dépannage ERDF0 810 333 089
- Dépannage GRDF.....0 811 900 400
- Dépannage eau0 811 900 400
- Fourrière animale.....03 86 97 09 92

NOS PHARMACIES DE GARDE

- du vend. 16/11 au vend. 23/11
Phie STAUT-CHRISTOPHE.....03 86 86 00 30
Egriselles le bocage
- du vend. 23/11 au vend. 30/11
Phie PIAT BUREL.....03 86 66 42 53
Villeneuve la Guyard
- du vend. 30/11 au vend. 07/12
Phie TRUCHOT.....03 86 67 19 00
Pont/Yonne
- du vend. 07/12 au vend. 14/12
Phie FILAINE.....03 86 67 15 01
Pont/Yonne
- du vend. 14/12 au vend. 21/12
Phie BOUDIER JEANNE.....03 86 88 60 04
Saint Valérien
- du vend. 21/12 au vend. 28/12
Phie BERTEIGNE.....03 86 97 52 54
Chéroy
- du vend. 28/12 au vend. 04/01/2013
Phie VENARD.....03 86 66 20 30
Champigny

NOS MÉDECINS

- Docteur DIGUE - 16 grande rue - Egriselles le Bocage03 86 86 00 01
- Docteur GIBERT - 2 rue Jean Moulin - Chéroy.....03 86 97 50 04
- Docteur HEBRAS - 45 grande rue - Nailly03 86 97 02 77
- Docteur POPOVICI - 43 rue de la république - Saint Valérien.....03 86 88 60 12
- Docteur TASSIN - 1 place du Général de Gaulle - Chéroy.....03 86 97 55 00
- Clinique Paul PICQUET - 12 rue P. Castets - Sens.....03 86 95 86 86
- HOPITAL - 1 av. P. de Coubertin - Sens.....03 86 86 15 15
- SAMU15



Le Conseil Régional a lancé un nouveau service de covoiturage accessible depuis le site d'information multimodale Mobigo www.covoiturage.mobigo-bourgogne.com et depuis un mobile (iPhone ou Android).

Gratuit, il met en relation des passagers et des conducteurs qui souhaitent utiliser une seule voiture pour effectuer des trajets similaires, qu'ils soient quotidiens ou occasionnels. Il suffit de s'inscrire sur le site pour consulter les annonces ou en déposer. En quelques minutes, le covoitureur peut trouver un conducteur ou un passager pour ses déplacements.

Face à la hausse des prix du carburant cette solution appliquée à notre territoire est une alternative au manque de transports en commun, à ceux qui ne possèdent pas de véhicule ou de permis de conduire. Enfin, grâce au covoiturage, les frais de déplacement domicile-travail sont réduits. Pour un trajet quotidien Chéroy-Sens, l'économie annuelle réalisée est estimée à 2 380 euros, 1 490 kg de CO² et 582 litres de pétrole !

(source Ademe calculatrice éco-déplacement)